

Initiatives ministérielles

Le gouvernement a emprunté 7,3 milliards dans la période 1984-1985 close à la fin mars de 1985. En 1985-1986, le gouvernement a emprunté 12 milliards. Si l'on remonte à 1984-1985, le gouvernement a emprunté 24,55 milliards. Une partie de cette somme couvrait les dépenses du gouvernement précédent, et le reste celles du nouveau gouvernement. En 1985-1986, le gouvernement a encore emprunté 18,2 milliards.

Je tiens à vous rappeler, madame la Présidente, que le gouvernement avait promis de réduire le déficit et de remettre de l'ordre dans les finances. Le ministre des Finances avait dit en août 1984 qu'il n'allait pas hausser l'impôt à cette fin-là, qu'il se contenterait de réduire les programmes gouvernementaux. Il montrait ainsi son inexpérience du gouvernement, et il est bien évident qu'il n'a guère appris depuis.

En 1986-1987, le gouvernement a emprunté 22,6 milliards de dollars. La même année, il a emprunté encore 3,6 milliards et en 1987-1988, 24,3 milliards. En 1988-1989, il a emprunté 25,3 milliards et en 1989-1990, 750 millions. Aujourd'hui, il demande encore 25,5 milliards. Pour un total d'environ 190 milliards de dollars. Et l'emprunteur est ce gouvernement qui devait être un grand modèle de gestion financière, c'est du moins ce qu'il avait promis aux Canadiens en 1984. Le ministre des Finances rêve encore. Il ne sait pas encore ce qui se passe autour de lui, parce qu'il soutient toujours qu'il gère bien le pays. Je reviendrai un peu plus tard sur les chiffres que j'ai cités.

Le gouvernement se défait de sa dette. Il a au moins appris comment s'en départir. Il a appris comment se décharger de ses responsabilités, comment les refiler aux administrations provinciales et municipales. Voilà ce qu'il a appris.

En 1982, l'actuel ministre des Finances était d'avis que le gouvernement fédéral ne devait pas réduire son déficit au détriment des provinces. C'était en 1982, quand il siégeait dans l'opposition. À l'époque, il a déclaré qu'il ne fallait pas faire des hôpitaux, des universités et des collèges le champ de bataille des gouvernements fédéral et provinciaux. Il a aussi dit qu'il fallait consulter avant de faire des compressions budgétaires. Et nous savons ce qu'il est advenu de la consultation avec le gouvernement.

En août 1989, le premier ministre a déclaré, ce qui est plutôt ironique venant de lui:

Le gouvernement va supporter sa juste part du fardeau, afin de s'assurer que tous les jeunes Canadiens reçoivent un enseignement de première qualité leur permettant de faire face au défi mondial.

Au lieu de cela, le premier ministre force les jeunes à relever un énorme défi car, comme nous le savons tous, dans son récent budget, le ministre des Finances a sabré les sommes versées aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé.

Les compressions dans les paiements de transfert au titre du financement des programmes établis ou le gel dans ce domaine, montrent que ce n'est qu'une question de temps avant que le gouvernement fédéral ne verse plus un sou aux provinces pour les soins de santé ou l'enseignement supérieur. C'est ce à quoi il faut s'attendre sous le gouvernement actuel. C'est pourquoi, madame la Présidente, il faut changer de gouvernement. En effet, le gouvernement fédéral va finir par ne plus être en mesure d'appliquer des normes minimales d'accessibilité et d'équité dans deux des domaines les plus essentiels de la politique sociale, à savoir l'enseignement et les soins de santé.

• (1230)

Le gouvernement a la réputation de refiler les coûts aux provinces, et, en fait, de faire supporter le fardeau aux contribuables en définitive. En effet, les gouvernements provinciaux vont augmenter leurs impôts, afin de compenser les compressions dans les paiements de transfert. Je sais que vous ne me croirez pas, madame la Présidente, car vous êtes une dame au grand coeur, mais les compressions dans les paiements de transfert aux provinces équivalent à 576 \$ par contribuable au cours des cinq prochaines années.

Le régime d'assurance-chômage a été, au départ, transféré au gouvernement fédéral, afin d'alléger le fardeau financier des provinces et des municipalités, dont bon nombre se sont trouvées sans ressources durant la grande crise du début des années 1930. Dans le rapport de la Commission Rowell-Sirois qui a suivi, la commission a précisé que ses propositions financières tendaient à permettre à toutes les provinces du pays d'avoir suffisamment d'argent à leur disposition pour s'acquitter des tâches leur incombant.

Lorsqu'on a transféré le fardeau du régime d'assurance-chômage des gouvernements provinciaux et municipaux au gouvernement fédéral, on a précisé que l'acceptation de la responsabilité par le gouvernement fédéral en matière de secours ou d'aide aux chômeurs aptes au travail comporterait l'entière responsabilité financière.